

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 5

Absents : 1

Date de convocation : 16 juin 2023

Date d'affichage : 16 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RETORNAZ André (donne procuration à RETORNAZ Dominique) FALCOZ Corine (donne procuration à RETORNAZ Lénaïck) - GRANGE Guy- (donne procuration à GRANGE Michel) RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 23-06-082

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs de la commune

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous rappelle que conformément à article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

Ainsi, compte tenu des nécessités de service et afin de permettre à l'un de nos agents qui occupe actuellement un poste à temps non complet (80 %) d'élargir le champ de ses missions, il convient de procéder à une augmentation de son temps de travail. (Sandrine Dupuis)



Pour ce faire, je vous propose de supprimer un emploi d'agent administratif à temps non complet 28/35° et de créer simultanément un emploi d'agent d'accueil au grade d'adjoint administratif à temps complet 35/35°.

Également, et toujours compte tenu des nécessités de service, il convient de pérenniser un emploi qui était jusqu'à présent non permanent et pourvu par un agent contractuel depuis plusieurs mois.

Ainsi, je vous propose de créer un poste d'adjoint territorial d'animation concernant un agent en charge des enfants de l'école maternelle de Valloire et de l'entretien des locaux, à temps complet. (*Valentine Roland*)

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 15 juin 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial du 16 mai 2023,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 15 juin 2023,

Oui l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- d'approuver la suppression d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps non complet 28/35° au 1^{er} juillet 2023 ;
- d'approuver la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps complet 35/35° au 1^{er} juillet 2023 ;
- d'approuver la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint d'animation à temps complet 35/35° au 1^{er} juillet 2023 ;
- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la commune comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023



ID : 073-217303064-20230622-23_06_082-DE

Cadres d'emplois	Grades	créés / pourvus
Direction		
Directeur général des services		1/1
Directeur général adjoint des services		1/1
Attaché territorial principal		3/1
Services administratifs		
<u>Comptabilité - RH</u>		
Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	1/1
	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	1/1
<u>Accueil</u>		
Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	1/1
	Adjoint administratif	1/1
Services techniques		
<u>Urbanisme</u>		
Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1/1
<u>Bureau d'études</u>		
Technicien	Technicien	1/0
Ingénieur	Ingénieur Principal	1/1
<u>Centre technique municipal</u>		
Technicien	Technicien	1/0
Agents de maîtrise		
	Agent de maîtrise	2/2
	Agent de maîtrise principal	3/1
Adjointes techniques territoriaux		
	Adjoint technique principal 1 ^e classe	3/2
	Adjoint technique principal 2 ^e classe	9/3
	Adjoint technique	7/5
Police municipale		
Agent de police municipale	Chef de Service de Police Municipale	1/1
ASVP		
ASVP	Adjoint technique	1/0
ASVP	Adjoint technique principal 2 ^e classe	1/0
Ecole / Bâtiments		
<u>Ecole</u>		
ATSEM	ATSEM principal de 2 ^e classe	3/0
Adjointes d'animation	Adjoint d'animation (30/35')	1/0
	Adjoint d'animation	2/1
<u>Ménage des bâtiments</u>		
Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	1/1
	Adjoint technique principal 2 ^e classe (15/35')	1/0

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23/06/23

Publication : 23/06/23

Valloire, le 23/06/23

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

